

Fiche de sinistre Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace.



Le toit de votre car-port s'est effondré sous la pression d'une grosse couche de neige ?

De violentes bourrasques de vent ont emporté votre mobilier de jardin(*) ?

La gouttière de votre habitation s'est détachée après une violente tempête(*) ?

Votre assurance Home & Family rembourse les dommages.

Quelques exemples de dommages couverts

- Dégâts causés par le poids de la neige et de la glace sur les toitures (effondrement d'un toit...)
- Dégâts causés par le vent ou par la grêle

Que faire en cas de sinistre ? Besoin d'une assistance urgente ?

- Notre centrale d'assistance peut veiller à ce que des mesures urgentes soient prises pour sécuriser votre habitation, après des dommages de tempête. Ils peuvent envoyer un homme de métier pour, par exemple, fixer une bâche au-dessus du toit endommagé ou refixer les tuiles emportées ou déplacées. Vous pouvez les joindre au 02/286.70.00
- Prenez des photos
 - des dommages en détail et à une certaine distance
 - des dommages qui ont été occasionnés au bâtiment et au contenu.
- Dressez un inventaire de ce qui a été endommagé.

(* Les dommages causés par des rafales de vent sont-ils toujours remboursés ?

Il est important que vous nous communiquiez la date exacte à laquelle le sinistre s'est produit. En fonction de cela, nous pouvons vérifier si votre dossier peut être accepté comme un sinistre de tempête. Si selon les informations de l'IRM, le vent n'a pas dépassé la vitesse de 80 km/h ce jour-là, nous vous en informerons. Il se peut que des dommages similaires se soient produits dans un rayon de 10 km autour de votre habitation ? Vous pouvez nous en informer et nous transmettre une preuve (photo, témoignage).

Ai-je droit à une indemnité financière ?

- Vous souhaitez une indemnité financière pour vos dommages ?
- Faites-nous parvenir une liste des matériaux nécessaires en mentionnant leurs prix et une estimation de vos heures de travail

- Vous aimeriez plutôt confier les travaux à un entrepreneur? Faites-nous parvenir un devis détaillé d'un entrepreneur enregistré. Votre contenu est abîmé? Fournissez-nous une liste avec une énumération de ce qui a été endommagé et indiquez aussi la valeur. Tenez compte du fait que dans chaque contrat, une franchise indexée est d'application (240,51 euro le 1/1/2013). Si le montant de la réparation et/ou des objets endommagés est inférieur à cette franchise, nous ne pouvons verser aucune indemnité. En plus des frais de réparation, nous vous donnerons une indemnité supplémentaire (pertes indirectes) en compensation de tous les désagréments que cet incident entraîne.
- N'oubliez pas de nous communiquer le numéro de compte sur lequel l'indemnité peut être versée. Une expertise peut être nécessaire, ce qui prolongera la durée de traitement de votre dossier. Nous essayons toutefois de la limiter au maximum.

Belfius Assurances ne peut-elle pas réparer mes dommages ?

Vous voulez être débarrassé des tracas administratifs ?

L'un de nos réparateurs peut venir réparer les dommages, à condition que vos dommages soient plus importants que le montant de la franchise et à condition qu'aucun tiers ne soit responsable du sinistre ou l'inverse que des dommages n'aient été causés à un tiers*. Si la réparation peut avoir lieu, nous prendrons la facture à notre charge et la franchise ne devra pas être payée.

* Si un tiers est impliqué (responsable/locataire/bailleur), il se peut que les dommages doivent être constatés de façon contradictoire à l'aide d'une expertise. Ce qui peut prolonger la durée de traitement de votre dossier. Nous essayons toutefois de la limiter au maximum.

Comment procéder à la déclaration ?

- En remplissant le formulaire de déclaration en ligne.
- En téléphonant à notre Contact Center au 02/286.70.00.

La couverture et l'indemnité de votre sinistre sont toujours déterminées en fonction des conditions générales de BHF. Les situations susmentionnées servent uniquement d'illustration de ce qu'implique la garantie « Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace ».